

Complexe Omnisports des Torcols - Mise à disposition - Lancement de la consultation

M. LE MAIRE, Rapporteur :

A - Situation actuelle

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 1997, la Ville de Besançon a lancé à deux reprises une consultation pour la mise à disposition du Complexe Omnisports des Torcols.

Ces deux consultations se sont successivement révélées infructueuses.

Aussi, la Ville de Besançon a été dans l'obligation d'assurer la gestion de cet équipement.

B - Gestion future du Complexe

La Ville de Besançon ne souhaitant toujours pas exploiter en régie un tel équipement, il est proposé au Conseil Municipal, après lancement d'une nouvelle consultation, de consentir une convention de mise à disposition des locaux sur les mêmes bases que la précédente.

L'occupant assurerait ainsi les charges du locataire et d'exploitation, la Ville de Besançon assumant quant à elle les charges du propriétaire.

La convention serait conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 1998, et le loyer pourrait être fixé sur la base de 100 000 F par an.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- lancer une consultation pour la mise à disposition du Complexe Omnisports des Torcols sur les bases définies ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec le futur occupant et gestionnaire du complexe.

«M. LE MAIRE : Ce complexe était autrefois tenu par le PSB. Vous connaissez le problème : on essaie de trouver un gestionnaire, ce qui n'est pas facile. Monsieur l'Adjoint chargé des sports, que fera-t-on si on ne trouve personne ?

M. FUSTER : On continuera de le gérer nous-mêmes, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas vraiment ce que nous souhaitons.

Mme WEINMAN : Ce ne sont pas des rumeurs et je n'aimerais pas que vous les interprétiez comme telles.

M. LE MAIRE : Je vous en prie, ce n'est pas moi qui ai parlé de rumeurs.

Mme WEINMAN : Plusieurs personnes du quartier des Torcols se plaignent que leurs enfants ne puissent pas jouer sur la nouvelle pelouse synthétique, en raison justement du fait qu'elle est synthétique. Le paradoxe c'est qu'il manque un peu d'espaces verts, d'aires de jeux dans ce quartier.

M. LE MAIRE : Il ne s'agit pas du complexe omnisports. Ce terrain synthétique dont l'Adjoint nous a dit le plus grand bien, les gamins ne peuvent pas jouer dessus ?

M. FUSTER : J'en pense toujours le plus grand bien, Monsieur le Maire. Ce terrain synthétique est utilisé tous les jours que Dieu fait de 8 heures à 21 heures et je pense que c'est très bien, par les scolaires d'une part, les clubs d'autre part, par des utilisateurs qui sont organisés. Ce n'est donc pas effectivement un terrain ouvert aux gamins du quartier, il y a d'autres terrains qui ont cette utilité ou cet objectif et que les gamins du quartier de Saint-Claude peuvent utiliser».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Sports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.